

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal
tenue le 4 décembre 2006, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire
Normand Gallant, conseiller
Jean-Guy Pelletier, conseiller
André Gaudet, conseiller
Rosaire Côté, conseiller
Mme: Carmen Bilodeau, conseillère

Est absent : M. Francis St-Laurent, conseiller

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 20h00 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon. Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et récite la prière.

2006-12-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2006-12-221

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2006

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet d'approuver les procès-verbaux de la session régulière du 6 novembre et de la session spéciale du 20 novembre 2006, tels que rédigés.

ADOPTÉ

2006-12-222

PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyée par André Gaudet d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

1. <u>Comptes payés</u> :		
Journal des achats au 30-11-2006		15 252.12\$
Rapport mensuel des salaires		10 338.92\$
Total des comptes payés :		25 591.04\$
2. <u>Comptes à payer</u> :		
Analyse des comptes à payer au 30-11-2006		23 953.60\$
Factures ajoutées au bordereau		5 087.73\$
Total des comptes à payer :		29 041.33\$
3. le total des comptes est de		54 632.37\$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Tenue de l'assemblée publique de consultation publique sur les demandes de dérogations mineures 05-2006 (Sylvain Harvey) et 06-2006 (Mario Morneau).

2006-12-223

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1192, RANG DES PIONNIERS

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Carmen Bilodeau d'accepter la demande de dérogation mineure (portant le no. 05-2006) de Sylvain Harvey, ayant pour but l'agrandissement de son garage existant et la construction d'un autre garage.

ADOPTÉ

2006-12-224

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 179, RUE SAINT-EDMOND

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Rosaire Côté d'accepter la demande de dérogation mineure (portant le no. 06-2006) de Mario Morneau ayant pour but de régulariser l'empiètement de son garage dans la marge de recul arrière et la distance dérogatoire entre le garage et la résidence, due à l'agrandissement fait à cette dernière.

ADOPTÉ

2006-12-225

DEMANDE DE PIIA – 1192, RANG DES PIONNIERS

Considérant que la délivrance d'un permis ou d'un certificat, pour un projet situé dans le «berceau de la colonisation acadienne», est conditionnelle à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale (PIIA) selon des dispositions établies à ce règlement ;

Considérant que suite à l'étude du projet par le comité consultatif d'urbanisme, celui-ci recommande l'acceptation du projet au 1192, rang des Pionniers;

En conséquence, il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier d'approuver le projet d'agrandissement du garage existant et de la construction d'un garage au 1192, rang des Pionniers, puisque celui-ci respecte les exigences des plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité à l'article 357, de la Loi sur les Élections et les Référendums, André Gaudet, Carmen Bilodeau & Jean-Guy Pelletier déposent à la session du conseil leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Jean-Guy Pelletier donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption, un règlement de contrôle et de suivi budgétaire. Ce règlement sera dispensé de lecture.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TARIFICATION

André Gaudet donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption, un règlement de tarification. Ce règlement sera dispensé de lecture.

AVIS DE MOTION – IMPOSITION DES TAXES

Jean-Guy Pelletier donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption, un règlement concernant l'imposition des taxes. Ce règlement sera dispensé de lecture.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DES INVESTISSEMENTS

Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose l'état des activités financières ainsi que l'état des activités d'investissement pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2006.

2006-12-226

TRANSFERTS CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Jean-Guy Pelletier d'effectuer les transferts de crédits budgétaires suivants :

<u>Du poste d'origine</u>		<u>Au poste de destination</u>			
11000-310	Dépl. conseil	600	13000-140	Rémun. adm	3 000
11000-340	Publicité, info.	100	33000-140	Rémun, neige	5 000
11000-454	Formation conseil	300	33000-200	Cont. employeur	1 000
11000-493	Frais réception	1 300	16000-412	Serv. juridique	1 200
11000-522	Ent. salle conseil	200	41300-516	Loc, mach. aqueduc	1 000
13000-340	Publicité adm	1 300	41500-521	Ent réseau aqueduc	2 000
13000-413	Vérf. comptable	200	70130-522	Ent. patinoire	6 000
13000-414	Informatique	300	70190-970	Comité loisirs	1 000
13000-527	Ent. ameublement	200			
13000-610	Aliments, boisson	100		Total	20 200
13000-670	Fourn. bureau	200			
15000-412	Serv. juridiques	75			
21000-412	Serv. juridiques	500			

Que la Municipalité de Lac-au-Saumon est autorisée à verser à la Municipalité régionale de comté de La Matapédia un montant de 3 015.92\$, pour être versé à titre de contribution municipale au service de transport adapté "La Caravelle inc," la partie des coûts annuels qui incombe à la Municipalité, calculée suivant l'évaluation uniformisée des municipalités et remis au service de transport adapté aux personnes handicapées.

ADOPTÉ

2006-12-229

PARTICIPATION AU TRANSPORT COLLECTIF

Considérant que la municipalité dispose déjà du service de Transport adapté « La Caravelle » ;

Considérant que d'autres municipalités de La Matapédia ont opté ou prévoient opter pour le service de transport collectif ;

Considérant que le coût annuel qui incombe aux municipalités, pour ce service, est divisé par le nombre de municipalités participantes ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet, ce qui suit :

Que la municipalité de Lac-au-Saumon adhère au service de transport collectif, offert à toute la population, administré par le service de Transport adapté « La Caravelle » ;

Que la municipalité de Lac-au-Saumon verse, à la municipalité régionale de comté de La Matapédia, un montant de 403.55\$, à titre de contribution municipale au service de transport collectif de La Matapédia.

ADOPTÉ

2006-12-230

BPR GROUPE-CONSEILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau d'autoriser le paiement de la facture de BPR Groupe-conseils portant le numéro 13017306 d'un montant de 3 190.60\$ pour les honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet «Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout».

ADOPTÉ

2006-12-231

FABRIQUE DE LAC-AU-SAUMON – BAC VERT

Attendu que la Fabrique Saint-Edmond de Lac-au-Saumon désire transformer leur conteneur à déchets en conteneur pour le recyclage ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Carmen Bilodeau de fournir gratuitement à la Fabrique de Lac-au-Saumon, un bac vert de 360 litres pour les matières résiduelles.

ADOPTÉ

2006-12-232

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par André Gaudet de renouveler l'entente concernant l'émission des permis et certificats en matière d'urbanisme, d'environnement ainsi que l'application du règlement sur les nuisances, avec la MRC de La Matapédia, pour l'année 2007, au coût de 11 400.82\$.

ADOPTÉ

2006-12-233

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MATAPÉDIA – VISITE DE PRÉVENTION

Considérant la mise en application par le service de sécurité incendie de la MRC de La Matapédia du schéma de couverture de risque adopté en décembre 2005 ;

Considérant que le service incendie de la MRC souhaite obtenir l'autorisation de chacune des municipalités de son territoire afin de pouvoir réaliser les visites de prévention à l'intérieur des résidences de leurs localités respectives.

En conséquence, il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet que la municipalité de Lac-au-Saumon autorise le service incendie de la MRC de La Matapédia à procéder aux visites de prévention des bâtiments de catégorie de risques 1 et 2 tel que prévu à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉ

2006-12-234

CLUB DES 50 ANS ET PLUS – ÉCHANGE DE CABARETS

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Normand Gallant d'accepter d'échanger des cabarets du centre des loisirs contre ceux détenus par le Club des 50 ans et plus qui sont de plus grande superficie.

ADOPTÉ

2006-12-235

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES

Considérant que la municipalité s'est engagée en vertu de la résolution 2005-03-055, à fournir à la Coopérative jeunesse de service, un local et une ligne téléphonique gratuitement;

Considérant que la caserne à beffroi appartenant à la municipalité, est un local adéquat dû à la facilité d'y installer les équipements nécessaires aux opérations de la Coopérative jeunesse de services;

En conséquence, il est proposé par André Gaudet, appuyé par Carmen Bilodeau de réserver la caserne à beffroi à la Coopérative jeunesse de services et de maintenir en opération les services publics pour leurs activités de l'été 2007.

2006-12-236

PUBLICITE

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Carmen Bilodeau de contribuer financièrement pour une publicité, au profit du Club de patinage artistique Sittelle de Causapscal, pour un montant de 35\$.

ADOPTÉ

2006-12-237

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE LA MATAPÉDIA - ADHESION

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Normand Gallant de renouveler l'adhésion annuelle de la municipalité à la Société d'histoire et de généalogie de La Matapédia, au coût de 25\$.

ADOPTÉ

Arrivée de Francis St-Laurent.

2006-12-238

PAVILLON BOUILLON

Il est proposé par Normand Gallant , appuyé par Carmen Bilodeau d'autoriser le Pavillon Bouillon a déposer la neige de leur stationnement, face à celui-ci, dans le Parc Plein Soleil, aux conditions suivantes :

- L'entrepreneur doit s'assurer, lors des ses interventions, qu'il ne reste aucune accumulation de neige sur la chaussée, conformément au code de la sécurité routière.
- L'entrepreneur peut enlever une section de la clôture, la remettre au printemps et assumer les frais de réparation de la clôture ou du terrain, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

2006-12-239

CHEF D'ÉQUIPE

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet de demander au chef d'équipe d'assister aux sessions régulières du conseil et, selon les besoins, aux autres sessions publiques.

ADOPTÉ

2006-12-240

ROUTE DU LAC DE L'AMADOU

Il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par André Gaudet de convoquer une rencontre avec le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand pour discuter de l'ouverture de la route du lac de l'Amadou.

ADOPTÉ

RAPPORTS DE SECTEUR

- André Gaudet : Des vérifications seront faites cet hiver concernant l'ouverture d'entrées privées versus les rues de la municipalité. Rencontrera également les entrepreneurs pour en discuter avec eux.
- Rosaire Côté: Négociation convention collective, une première rencontre avec le conciliateur a eu lieu le 24 novembre et les prochaines auront lieu les 14 et 15 décembre
- Francis St-Laurent : Mercredi le 13 décembre, aura lieu au centre de loisirs, un bingo-cadeaux au profit de la maison des jeunes.
- Vendredi le 22 décembre, aura lieu au centre des loisirs, un 5 à 7 au profit du comité de la fête des guitares au cours duquel sera effectué le tirage d'une guitare acoustique d'une valeur de 500\$. Des guitaristes et chanteurs se produiront à cette occasion.
- Le ministère de la Culture et des Communications a créé le Fonds du patrimoine culturel québécois dont l'enveloppe sera bonifiée à 10M\$ en 2007. Le fonds permet notamment de restaurer un plus grand nombre de bâtiments, dont ceux protégés par les municipalités. Pour Lac-au-Saumon, deux bâtiments pourraient être éligibles, la caserne à beffroi et le vieux presbytère.
- Normand Gallant : Société locale de développement : projet à l'étude : implantation de logements et d'un autre office municipal d'habitation pour familles avec enfants.
- Parc du centenaire : Installation d'un arbre de Noël et vente de lumières pour le financement d'activités dans le parc. La SLD va vérifier les programmes d'embauche pour les jeunes. Le kiosque Elzéar-Michaud est fermé pour l'hiver. Projet d'installation électrique pour besoins majeurs.
- Carmen Bilodeau : Pour de nouveaux logements, pour nouvelles familles ou personne âgées, on doit s'adresser à la Société d'habitation du Québec
- Parution du 1^{er} numéro du Bulletin Solidarité municipale pour répondre à la demande des élues et d'un site WEB pour les femmes en politique municipale mis en service par la région Chaudière-Appalaches.
- Jean-Guy Pelletier : Lettre de confirmation d'une aide financière de 149 400\$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec.
- Transmission par BPR Groupe-conseils au ministère des Affaires municipales et des Régions d'un rapport concernant l'évaluation des besoins en eau et estimation des coûts révisés.
- Dû au changement du lieu d'enfouissement sanitaire, la quote-part de la gestion des matières résiduelles passera de 11 516\$ à 38 000\$ pour l'année 2007. Les négociations du tarif sont présentement en cours avec la ville de Matane.

2006-12-241

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Carmen Bilodeau, appuyée par Jean-Guy Pelletier de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h20.